L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 28 SEPTEMBRE 1879. 53me Année

DUPUOY & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1879.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bredequins.

Par Placide J. Spear au No 505 rue St. Charles, entre St. Andrew et Joséphine, meubles, tableaux, etc.

Par Albert Paul, au No 288 rue du Canal, meubles élégants.

☞ L'attention de nos lecteurs est appelée spécialement sur la grande vente de propriétés de choix, magasins et maisons de résidences, et lots bien situés pour bâtisses, annoncée comme devant avoir lieu samedi prochain à la Bourse St-Charles pour le compte de successions et autres intéressés par C. E. Girardey, encanteur.

Les conditions sont 1/4 ou plus comptant et le reste de 1 à 4 ans de crédit à l'option des acquéreurs avec 8 p. 0/0 d'intérêt seulement, de telle manière qu'un père de famille puisse aisément, bien qu'avec de petits moyens, s'assurer un homestead et se mettre à même de profiter de la hausse des valeurs foncières, hausse qui n'est plus problématique.

Voyez pour tous autres renseignements les annonces et les plans à la vente.

La campagne politique.

En parlant, dans notre numéro du 6 septembre, du refus fait par le général F. F. Ogden d'accepter la candidature qui lui était offerte, nous nous exprimions ainsi sur son compte :

Le général est un homme de valeur et d'énergie, une personnalité sympathique, et il peut survenir des circonstances dans lesquelles son dévouement sera de nouveau mis à l'épreuve. Il est bon que la Louisiane ait de pareils hommes en réserve.

Notre opinion à ce sujet n'a pas changé, mais lorsque, quinze jours plus tard, les amis du général Ogden, après avoir réussi à le faire revenir sur sa détermination, ont lancé le mouvement en faveur de sa candidature, nous nous sommes demandé s'il était survenu une occasion qui justifiât un appel au dévouement du général. Au premier moment, nous n'avons rien voulu dire qui pût affaiblir la valeur de la manifestation flatteuse de sympathie obtenue en faveur du nouveau candidat, que nul plus que nous n'aime et n'admire.

Mais, aujourd'hui, le moment nous paraît venu d'entrer dans l'examen critique de la situation et de tirer des conclusions.

Constatons d'abord qu'entre le refus du général Ogden au commencement de **septembre** et le mouvement subséquent **pour la présentation** de sa candidature, **il n'était absolument** rien survenu qui **modifiât la situation.** Or, cette situation **quelle était-elle ?**

La candidature du gouverneur Wiltz, **mise en avant** par un grand nombre de **journaux** de paroisses, avait fait de tels progrès dans l'esprit des populations des campagnes, qu'on pouvait, considérer déjà l'ex-président de la constituante, **comme devant être** l'élu de la Convention de Baton Rouge, si la ville se prononçait **dans le même** sens que la majorité des paroissiens.

Pour venir aussi tardivement opposer à un nom populaire un autre nom, si haut placé qu'il fût aussi dans l'estime publique, il fallait invoquer une raison politique ou, à défaut d'une bonne raison politique, des considérations basées sur des plus grandes chances de succès. La Nouvelle-Orléans, comme nous l'avons dit, a un intérêt majeur à obtenir la nomination du gouverneur. Il ne fallait pas, pour une simple préférence, risquer de tout perdre par une division des voix. Or, nous avons vainement cherché dans l'adresse une raison politique déterminante pour opposer la candidature du général Ogden, quinze jours seulement avant l'élection primaire, à celle de l'honorable L. A. Wiltz.

On a mis en avant un motif de politique locale, la nécessité de briser le *ring* qui s'était emparé du mécanisme électoral. Comme nous avions nous-même combattu ce *ring*, nous aurions accepté ce motif comme bon, si le *ring* eût prétendu imposer quand même, par la fraude ou la violence, la candidature de M. Wiltz à la communauté. Mais il n'en a pas été ainsi. Le comité démocrate de paroisse a accordé toutes les concessions qui lui ont été demandées. Des règlements, acceptés par les trois organisations, offrent les garanties désirables pour la sincérité et l'honnêteté des élections primaires.

La lutte entre les deux candidatures rivales se poursuivra à armes égales, et nous regrettons, avec le correspondant dont nous avons publié hier une communication pleine de sages observations, de ne pouvoir ajouter à armes courtoises des deux côtés.

Quoiqu'il en soit, nous avons la preuve indubitable que si, d'une part, le général Ogden est soutenu par une portion nombreuse et respectable de la population, son concurrent est appuyé, de son côté, par une masse de citoyens non moins respectables et que ses partisans disent beaucoup plus nombreuse que l'autre fraction.

Dans ces conditions, il nous paraît souverainement injuste d'insinuer que le gouverneur Wiltz est le candidat d'un ring, d'un côté, tandis que le général Ogden serait, de l'autre, celui de toute l'élite de la population. Cela est contraire à la vérité, d'abord, et ensuite nous trouvons impolitique d'employer de pareils arguments envers un candidat qui a de grandes chances de devenir le candidat du parti démocrate tout entier. Nous nous sommes abstenus de publier les évaluations exagérées des forces respectives des deux candidats, mais notre impartialité nous oblige à dire que, d'après les données que nous avons, la candidature de M. Wiltz nous paraît de beaucoup la plus forte dans les campagnes.

En ce qui concerne la ville, le doute n'est pas possible pour le second et le troisième district qui sont en faveur de M. Wiltz, et ceux qui s'imaginent que tous les autres wards se prononceront pour le général Ogden, nous paraissent se faire de singulières illusions.

En résumé, la mise en avant de la candidature du général Ogden n'a pas été accompagnée d'assez bonnes raisons pour détacher les partisans de la candidature de M. Wiltz, malgré la popularité et la sympathie dont jouit l'estimable général, et nous croyons que les illusions de ses amis n'auront d'autre résultat que la manifestation sans doute flatteuse mais stérile du premier mouvement.

Il eût mieux valu garder le nom du général Ogden en réserve pour une autre occasion, et ne pas contester les titres que le prédent de la dernière convention avait acquis à la nomination et que les paroissiens avaient été les premières à reconnaître.

Le premier résultat vers lequel nous tendions, la sincérité et la loyauté des élections primaires, paraissent assuré, nous en revenons au second objet que nous avons déjà indiqué : obtenir le choix du gouverneur pour la Nouvelle-Orléans et, pour cela, réunir les voix sur le candidat qui a le plus de chances de l'emporter.

C'est ce que nous disions dans notre numéro du 21 septembre, dans un article dont nous croyons devoir reproduire le passage suivant comme contenant des observations qui prévalent :

> Le devoir et l'intérêt de tous les démocrates est donc de se montrer conciliants afin de maintenir l'unité du parti, et nous irons plus loin, en disant que si tout se passe harmonieusement, la délégation de la ville devrait porter toutes ses voix sur celui des deux candidats qui aura le plus fort appui dans la convention et conséquemment le plus de chances d'être élu. Les préférences personnelles doivent céder du pavoir ces à Plaidoté majeur qu'il y a pour la Nouvelle Orléans à obtenir la nomination.

Dans l'état actuel des choses, c'est M. Wiltz qui nous paraît être ce candidat, et il est à désirer qu'il soit présenté à Baton Rouge avec une majorité en ville aussi forte que possible.

LE TRAITÉ AVEC HAWAÏ.

Nous avons publié, il y a quelques jours, le compte-rendu de la séance annuelle des viticulteurs californiens. Cette société a décidé d'envoyer à Washington un représentant pour combattre le projet de traité franco-américain, en réservant toutefois sa décision définitive jusqu'après la prochaine visite de M. Léon Chetteau. Sans contester aux vignerons californiens le droit de défendre leurs intérêts qu'ils croient — à tort selon nous — menacés par le traité projeté, nous ferons observer que le traité ne propose pas de supprimer les droits sur les vins, mais simplement de les réduire. Les taux actuels sont exagérés d'une façon absurde et tout-à-fait oppressive pour les consommateurs.

Les vins d'Europe constituent un article d'alimentation que les vins de Californie ne peuvent remplacer sous aucun rapport et qu'ils ne pourront remplacer avant des siècles. Or, il est souverainement injuste que les lois du Congrès qui admettent franca de droit le thé et le café, boissons usuelles d'une grande partie du peuple américain, imposent un droit de plus de cent pour cent sur le vin, boisson tout aussi nécessaire à l'alimentation et qui serait, sans ce tarif exorbitant, la boisson usuelle d'un tiers de la population des Etats-Unis.

Les vins de Californie peuvent convenir à certains consommateurs, mais ils ne conviennent certainement pas à la majorité des buveurs de vin. D'autre part, les consommateurs de vin en Louisiane ont le droit de reprendre pour leur compte l'argument presqu'unique que les Californiens ont fait valoir en faveur de l'entrée libre des sucres de Hawaï, c'est que les vins de Californie ne leur parviennent que chargés d'un fret qui en double exactement le prix. Encore faut-il ajouter que la position n'est pas tout-à-fait semblable, puisque nous sommes ici disposés à nous contenter d'une réduction du droit sur les vins à 20 cents par gallon, ce qui équivaut à 50 pour cent de la valeur moyenne des vins importés d'Europe, et ce qui représente à peu près la valeur intrinsèque du vin de Californie au lieu de production, de telle sorte que, même avec ce droit réduit, le vin étranger paierait encore un droit égal à cent pour cent de la valeur du produit indigène, ce qui est une assez jolie protection.

Les producteurs de sucre louisianais se contenteraient certainement d'une protection équivalente ; tandis que le tarif sur le sucre ne représente, pour la plus grande partie du sucre importé, que deux cents par livre, ou moins d'un tiers de la valeur intrinsèque du sucre de la Louisiane ; ce qui n'empêche pas la concurrence, parce qu'au rebours de ce qu'il en est pour les vins, le sucre étranger peut être produit à moitié meilleur marché que le sucre indigène.

Nous ne demandons pas un droit prohibitif ou exorbitant pour les sucres parce que nous savons qu'il faut tenir compte de l'intérêt des consommateurs. Aussi serons-nous satisfaits d'une protection qui nous permette de supporter la concurrence et de vendre nos sucres avec le plus léger bénéfice. Mais tandis que la législation générale reconnaît le principe de cette protection, nécessaire pour une industrie indigène que chaque gouvernement intelligent a toujours cru indispensable d'encourager, le traité avec Hawaï consacre une injustice flagrante à notre égard.

Dans le remarquable discours que l'honorable Randall L. Gibson, représentant de la Louisiane, a prononcé à la Chambre contre l'adoption de ce traité, il n'a pas manqué de faire ressortir tout ce qu'il y avait d'injuste et d'illogique dans le traité proposé, et il a prédit toutes les conséquences qui en découleraient. Toutes ses prédictions se sont vérifiées de point en point.

Il est aujourd'hui avéré que le traité a été fait, non dans l'intérêt des consommateurs, qui n'en ont pas profité, mais uniquement pour enrichir vingt-cinq planteurs américains devenus propriétaires des îles Hawaï. Le docteur Richardson de notre ville, qui a visité ces îles, a vu une plantation qui, avant le traité, s'était vendue $60,000, et dont la moitié indivise, après le passage du traité, a rapporté un demi million de dollars.

Le traité a eu pour effet d'accorder à ces deux douzaines de propriétaires hawaïens un cadeau annuel d'un million de dollars. Les Etats-Unis leur font remise de droits de douane représentant une somme beaucoup plus forte que le montant de ce qu'ils achètent des Etats-Unis. En outre, ce que l'honorable Gibson avait annoncé à l'avance, s'est réalisé. On a importé sous le nom de sucres de Hawaï beaucoup plus de sucres que les îles n'en produisent, de sorte que le bénéfice de l'exemption profite aux producteurs d'autres pays ou plutôt à des spéculateurs sans scrupules qui se livrent à ce trafic à l'aide de déclarations frauduleuses.

L'honorable Randall L. Gibson, qui a déployé tant de zèle et d'intelligence dans la défense de tous les intérêts de son Etat, a présenté à la dernière session un bill pour l'abolition de ce traité, qui constitue une exception injustifiable dans notre législation. Il nous écrit qu'il se propose d'insister, au commencement de la session prochaine, pour que le Congrès s'occupe immédiatement de cette question et nous espérons qu'il réussira à faire abroger un traité qui ne sert qu'à encourager et à faciliter la fraude au grand détriment des intérêts de notre industrie sucrière.

EXCURSION—Nous avons reçu de M. J. Janney une invitation pour une excursion au devant du nouveau steamer Natchez, qui est attendu demain. L'excursion partira à deux heures du pied de la rue Julie.

ETOILE ROUGE—Ce vaste établissement, situé au coin des rues Canal et Baronne, brille maintenant par tout ce qui peut faire la vogue. Mon seulement on y trouve un des plus beaux assortiments de chaussures qu'on puisse voir dans tout le Sud, et non seulement ces assortiments ont reçu du goût des connaisseurs qui se pressent en foule, et non seulement ces assortiments ont reçu du goût des connaisseurs qui se pressent en foule, et non seulement ces assortiments ont reçu du goût des connaisseurs qui se pressent en foule, mais encore ils sont offerts à des prix si réduits qu'il serait difficile d'en trouver ailleurs d'aussi favorables. Aujourd'hui, un salon pour les hommes a été ajouté à l'Etoile Rouge qui offre ainsi toutes les commodités que les acheteurs peuvent désirer pour l'essai des chaussures. N'oublions pas de dire qu'on vient d'y recevoir un vaste lot de gaiters et de valises et qu'on les offre à très bas marché.

LE GOUVERNEUR NICHOLLS ET LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR WILTZ.—On trouvera à la seconde page des extraits d'un article du *Louisianais* contenant l'éloge de nos deux premiers magistrats.

RÉPONSE DU PICAYUNE.—Notre estimable confrère nous répond que bien qu'il soit un champion zélé de la candidature du général Ogden, il n'a aucune autorité pour parler en son nom ou pour représenter ses vues sur aucune question politique. Il ajoute : "Nos vues sur la dette d'Etat que l'ABEILLE a commentées librement sont les nôtres. Qu'elles soient bonnes ou mauvaises, sages ou non, nous en réclamons la paternité exclusive."

C'est très bien, mais l'explication nous avait paru nécessaire pour éviter tout malentendu.

RETOUR D'EUROPE—Nous avons eu le plaisir de revoir hier en excellente santé, M. Jean Schweitzer, l'estimable président de la société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle, qui est arrivé avant-hier d'Europe où il vient de passer trois mois.

ATHENEE LOUISIANAIS—Le secrétaire perpétuel a reçu le manuscrit ayant pour devise :

"Aux grands hommes la Patrie reconnaissante."

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui commence la dernière semaine de la troupe d'opéra anglais de Grau, qui a bien débuté et qui terminera bien, selon toute probabilité. Pour ce soir, Pinafore obtiendra la place aux "Cadets", opéra comique américain de Warner et Kerker en trois actes, qui a eu le plus grand succès dans les villes du Nord et de l'Ouest, notamment à Louisville où il a fait fureur et attiré la foule pendant plus de quinze jours de suite. Avec les artistes de la troupe de Grau nous sommes sûr que les "Cadets" obtiendront encore plus de succès ici. Toute la troupe y paraîtra. Dimanche prochain, nous aurons un drame de l'historien Bret Hart et le début de Mlle Annie Pixley.

MECHANICS' & TRADERS' INSURANCE COMPANY—On verra plus loin l'état de situation de cette compagnie, état qui prouve qu'elle est en pleine prospérité. L'exercice, clos le 31 août dernier, lui a prouvé un profit net de $58,240,19, ce qui lui permet de payer 10 0/0 sur le capital et un dividende de 20 0/0 aux primes participantes. L'actif de la compagnie est de $520,612. Nous pouvons donc dire en toute assurance que la compagnie des Mechanics & Traders est très forte et qu'elle mérite une confiance pour l